



☎ 06 16 89 23 37

<https://www.perigord-sauvetage-secourisme24.com>

[asso.pss24@gmail.com](mailto:asso.pss24@gmail.com)

Association affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme - CD 24 FFSS

Agrément de Sécurité Civile de type A, B, C et D + Secours à personnes et

Sécurité de la pratique des activités aquatiques en milieu naturels et artificiels (Arrêté du 22/03/2019)

Agrément Protection Civile n° 10 du 19/03/1992

N° de déclaration d'activité : W243005466 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

SIRET : 838 829 927 00022

# Dossier d'inscription

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

1<sup>ère</sup> inscription à l'association :  OUI  NON

Titre :  M  Mme

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Nationalité :  Française  Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Profession :  Étudiant  Lycéen  Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Département de naissance : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Email principal : \_\_\_\_\_

A envoyer par mail ou  
à rendre en main  
propre.

N'imprimer que les pages  
nécessaires

### Personnes à prévenir en cas d'urgence ou d'accident :

NOM : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Je m'engage à respecter le [règlement intérieur](#) de Périgord Sauvetage Secourisme.

**Info :** la licence FFSS inclus une assurance, n'hésitez pas à consulter les garanties sur notre site :

<https://www.perigord-sauvetage-secourisme24.com/assurance>

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

Signature :

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, adressez-vous à Périgord Sauvetage Secourisme : [asso.pss24@gmail.com](mailto:asso.pss24@gmail.com)

Périgord Sauvetage Secourisme remercie tous ses partenaires pour leur soutien :



## **FORMATIONS SECOURISME**

Ce calendrier fait office de convocation. Vous une convocation papier ou par mail pour vous rappeler les dates.

**L'inscription aux formations est définitive : toute absence injustifiée ou abandon ne sera pas remboursée.**

En cas d'absence justifiée (certificat médical ou événement familial), vous pourrez suivre la prochaine formation programmée sur le calendrier.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par l'association. Pensez à toujours consulter notre site Internet, nos pages Facebook, notre secrétariat ou nos affichages pour les modifications éventuelles du calendrier (annulation des séances, vacances, tempête, compétitions, nettoyage des bassins et des locaux des piscines du Grand Périgueux...).

### **Formation initiale PSE 1 – 35 heures**

**Obligatoire pour le BNSSA**

*Lieu : Périgueux*

*Horaires : sur 2 week-ends à partir d'octobre*

vendredi 18h-21h, samedi et dimanche 8h30 -18h

FI PSE1 WE

Les livrets de formation PSE1 et PSE2  
seront remis pendant le stage

*Lieu : Périgueux*

*Horaires : sur 5 jours pendant les vacances d'octobre*

Du lundi au vendredi : 9h -12h30 et 13h30 – 17h30

FI PSE1 semaine

### **Formation initiale PSE 2 – 28 heures**

*Lieu : Périgueux*

*Horaires : sur 4 jours pendant les vacances d'avril*

Du lundi au jeudi : 8h30-12h30 et 14h-18h

FI PSE2 : .....

### **Formation continue PSE 1 - 6 heures / Formation continue PSE1/2 – 7,5 heures**

*Lieu : Périgueux*

*Horaires FC PSE1 : 8h30-12h30 et 13h30-17h*

*Horaires FC PSE1/2 : 8h30-12h30 et 13h30-17h*

FC PSE1 : .....

FC PSE2 : .....

Merci d'inscrire la date de formation souhaitée en fonction du calendrier de formation 2024-2025

Les lieux de formations peuvent varier en fonction de la disponibilité des salles de formation.

## **FORMATIONS AU BNSSA**

### Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

#### **Conseils aux stagiaires BNSSA :**

Tous les entraînements à la piscine sont accessibles aux stagiaires BNSSA. L'assiduité, la régularité et la réalisation de plusieurs tests sont un gage de succès de votre formation :

- Samedi : 11h30 à 13h 30

Pas d'entraînement pendant les vacances scolaires.

En cas d'annulation, une information est diffusée sur <https://www.perigord-sauvetage-secourisme24.com> et sur notre [page Facebook](#) auxquelles nous vous invitons à vous abonner.

Les cours de réglementation sont obligatoires (sauf FC BNSSA) et sont complétés par des QCM en ligne accessibles sur :

<https://www.perigord-sauvetage-secourisme24.com/sauvetage>

*Lieu* : salle de réunion de la piscine Bertran de Born ou en visioconférence

*Horaires* : 10h – 11h30

- Le samedi à partir du mois de novembre 2024, possibilité pendant les vacances scolaires, en fonction de l'équipe pédagogique.

*Le livre de formation BNSSA est compris dans l'inscription et sera remis aux stagiaires.*

#### **Formation initiale BNSSA + cours de réglementation**

La formation peut débuter à tout moment de la saison.

FI BNSSA : à partir du samedi 14 septembre 2024 jusqu'au passage de l'examen.

#### **Formation continue BNSSA (recyclage)**

La formation peut débuter à tout moment de la saison.

FC BNSSA : à partir de janvier 2025 jusqu'au passage de l'examen.

#### **IMPORTANT**

**Les modalités d'examen et de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ont évolué le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les Ministères des Sports et de l'Intérieur délèguent désormais la gestion des examens de formation initiale et continue aux Associations agréées de Sécurité Civile telles que Périgord Sauvetage Secourisme pour le comité départemental de la Dordogne FFSS24.**

#### **Examen BNSSA - Formation initiale**

*Lieu* : Périgueux - Piscine de Bertran de Born

*Horaires* : à définir

***Places limitées : 12 stagiaires par sessions (2 sessions d'examens possibles par stagiaires).***

Examen BNSSA FI n°1 : février 2025

Examen BNSSA FI n°2 : avril 2025

Examen BNSSA FI n°3 : mai 2025

*NB* : il est possible de passer le BNSSA dès 17 ans mais la personne ne pourra exercer son rôle de surveillant qu'à partir du 1<sup>er</sup> jour de ses 18 ans (sauf émancipation décidé par un juge des tutelles). Il n'existe pas de calendrier d'examen BNSSA au niveau national, si le stagiaire souhaite se présenter en dehors de la Dordogne, il est de son ressort de faire les démarches auprès de l'autre organisateur (nous fournirons les documents utiles).

**Examen BNSSA - Formation continue (remplace le terme recyclage)**

Lieu : Périgueux - Piscine de Bertran de Born

Horaires : à définir

Places limitées : 6 stagiaires par sessions.

- Examen BNSSA FI n°1 : février 2025
- Examen BNSSA FI n°2 : avril 2025
- Examen BNSSA FI n°3 : mai 2025

---

## **FORMATIONS AU BSB**

Brevet de Surveillant de Baignade

### **Formation initiale BSB :**

Lieu : Périgueux – Piscine Bertran de Born

Horaires :

- Vacances d'avril
- Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h30

Places limitées : 14 stagiaires par sessions.

- FI BSB (formation PSC incluse)

Les livrets de formation BSB et PSC  
seront remis pendant le stage

### **Formation continue BSB :**

La formation à lieu le mercredi de la semaine de formation initiale.

- FC BSB

### **Examen BSB :**

L'examen BSB est organisé en contrôle continu par Périgord Sauvetage Secourisme :

- Épreuves aquatiques (200m obstacles, 50m remorquage mannequin, lancer de ballon) en contrôle continu lors des entraînements BSB.
- Épreuve de secourisme spécifique au BSB (inclus dans la formation).
- QCM : révision en ligne et examen avec un formateur PSC.

Dès le début de sa FI BSB, le stagiaire se fait remettre un livret de certification FFSS.

*NB* : il est possible de passer le BSB dès 17 ans mais la personne ne pourra exercer son rôle de surveillant qu'à partir du 1<sup>er</sup> jour de ses 18 ans (sauf émancipation décidée par un juge des tutelles).

## SAUVETAGE SPORTIF - École de Sauvetage (ES)

**Les personnes inscrites sur la saison 2023/2024 sont prioritaires.**

Si vous êtes intéressé par le sauvetage sportif, nous vous demandons de contacter Océane 06 64 12 05 40 pour voir avec vous votre niveau et vos motivations.

Le niveau minimal requis est de savoir nager 50m nage ventrale et dorsale.

L'École de Sauvetage est accessible à partir de 10 ans. Les éducateurs de l'ES sont chargés de la formation des groupes et de la répartition des nageurs.

*Les formations initiales ou continues BNSSA, PSE1 et PSE2 ne sont pas incluses.*

Je m'inscris sur l'ES (adhésion/licence : 120 €)

Niveau de natation :  aucun.  Sauv'Nage.  Pass'Sports de l'Eau  Pass'Compétition  autre :.....

Niveau de bouée le plus élevé :  aucune  Blanc  Jaune  Vert  Rouge  Bronze  Argent  Or

Depuis combien d'année, êtes-vous en club de natation/triathlon/natation synchro/plongée : \_\_\_\_\_ ans

Entraînements à la Piscine de **Niversac** :

- Samedi de 14h à 16h (3 lignes d'eau)

## **PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT**

**Nos tarifs étant personnalisés suivant le choix de votre formation et votre situation,**

**n'hésitez pas à nous demander un devis en envoyant un mail à**

**[asso.pss24@gmail.com](mailto:asso.pss24@gmail.com)**

*Pour le paiement de votre inscription, vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois : chèques à l'ordre de Périgord Sauvetage Secourisme (mettre les dates d'encaissement au dos de chaque chèque).*

### **Pour tous les adhérents de Périgord Sauvetage Secourisme :**

- Le présent dossier dûment complété et signé.
- Une autorisation parentale (pour les adhérents mineurs) [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)
- Votre règlement par chèque à l'ordre de Périgord Sauvetage Secourisme.

### **Pour les stagiaires en formation initiale ou recyclage BNSSA et au BSB :**

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du SPORT en compétition [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)
  - ↳ Seront également acceptés NATATION, SAUVETAGE, SAUVETAGE SPORTIF avec ou sans la mention "En compétition"
- Un certificat médical de non contre-indication à l'examen du BNSSA [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)

**Il convient au stagiaire de s'assurer de ne pas avoir de contre-indications médicales particulières avant le début de la formation afin de vous pouvoir se présenter à l'examen.**

- La copie des diplômes initiaux (si vous les possédez déjà)
- La dernière attestation de formation continue concernant chaque diplôme
- La copie de votre diplôme du BNSSA ou du BSB (pour les formations continues).

### **Pour l'inscription aux formations en secourisme (PSC / PSE1 / PSE2 / BNSSA / BSB) :**

- La photocopie des diplômes initiaux (exemple : fournir le PSE1 pour s'inscrire au PSE2).
- La photocopie de la dernière formation continue
- La photocopie de votre carte nationale d'identité ou passeport recto-verso.

### **Pour le Sauvetage sportif (ES, Groupe Adultes) :**

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du SPORT en compétition. [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)

### **Pour les dirigeants, les cadres, les secouristes actifs de Périgord Sauvetage Secourisme.**

Si vous n'avez pas déjà donné les documents suivants, vous aurez à nous transmettre :

- La photocopie de votre carte d'identité (recto-verso)
- La photocopie de la carte grise de votre véhicule + permis de conduire (à fournir tous les ans) + carte blanche.
- La photocopie de vos diplômes de sauvetage et de secourisme s'ils ont été passé hors de la FFSS et avant 2015